

Les biocarburants : bientôt en Wallonie ?

Version du :
19 octobre 2004

Pourquoi des biocarburants ?

Le secteur du transport est en croissance permanente ; le nombre de véhicule sur la route augmente tous les jours.

Que ce soit l'essence, le diesel ou le GPL, les carburants que nous utilisons actuellement sont des produits pétroliers. Ainsi, à chaque fois que nous employons notre voiture, le moteur libère le CO₂ accumulé depuis des millions d'années sous forme de pétrole. Le CO₂ est un des principaux gaz responsable de l'effet de serre causant le réchauffement de la planète.

Il existe pourtant une alternative crédible à ces carburants d'origine fossile : les biocarburants. Ces derniers :

- peuvent être produits localement. Ils contribuent ainsi à créer des emplois locaux et de stimuler un développement de nos campagnes.
- permettent de limiter la dépendance énergétique de la Wallonie et de l'Europe
- ne participent pas à l'effet de serre car ils proviennent de cultures.

Des carburants d'origine végétale ?

Les biocarburants sont des carburants d'origine végétale. Sous ce nom, on retrouve des produits très divers. Deux grandes filières techniquement au point sont particulièrement prometteuses pour la Wallonie : la filière huile et la filière sucre.

Les **huiles végétales** sont obtenues par trituration de graines oléagineuses. Dans nos régions, il s'agit principalement du colza. Plus au sud, le tournesol est également utilisé.

Une fois filtrée et éventuellement purifiée, cette huile peut être utilisée directement dans un moteur en mélange avec du diesel ou pure dans un moteur légèrement modifié.

Il ne s'agit absolument pas d'une découverte récente. Au début du siècle passé, Rudolf Diesel utilisait déjà de l'huile végétale dans les moteurs qui allaient porter son nom.

Par une réaction appelée "transestérification", l'huile végétale peut être facilement transformée en ester méthylique, communément appelé **biodiesel**. Si les joints du système d'alimentation des moteurs sont compatibles (ce qui est de plus en plus souvent le cas), le biodiesel peut être utilisé comme carburant automobile dans n'importe quelle proportion.

Il est également possible de produire du carburant à partir de végétaux contenant du **sucre** ou de l'amidon (betterave, froment, etc.). La fermentation de ces deux composés produit de l'**éthanol**. Ce dernier est utilisé en mélange de 5 à 20 % avec de l'essence dans n'importe quel moteur ou de 80 à 100 % dans des moteurs spécialement adaptés. L'éthanol peut aussi être transformé en **ETBE**. A raison de 15 % dans l'essence, l'ETBE augmente l'indice d'octane du carburant, c'est-à-dire son pouvoir antidétonant.

D'autres possibilités existent comme la production de méthanol à partir de bois ou la production de gaz à partir de déchets organiques. Ces filières industrielles sont particulièrement lourdes et, bien qu'elles soient bien avancées dans certains pays, elles demandent encore chez nous des efforts de recherche.

Les biocarburants en Europe

Selon les références, les ressources prouvées en pétrole permettraient d'alimenter le monde en énergie encore pendant 40 ou 50 ans ! Les pays qui ne prennent pas aujourd'hui de décisions importantes en faveur d'alternatives énergétiques dont font partie les biocarburants, paieront cher cette erreur à moyen terme.



Les carburants d'origine végétale se développent en Europe. L'équivalent de plus d'un million de tonnes de pétrole est produit chaque année au sein de l'Union dont 3/4 de biodiesel. En France, par exemple, le diesel est mélangé avec 5 % de biodiesel dans la moitié des raffineries du pays. En Allemagne, plus de 1700 stations service délivrent du biodiesel. D'autre part, l'ETBE est utilisé à 15 % dans l'essence en Espagne et en France. Les suédois, eux, incorporent 5 % d'éthanol dans leur essence.

Et en wallonie ?

Le prix de vente des biocarburants est malheureusement encore plus cher que celui des carburants à base de pétrole. Pour qu'ils soient compétitifs, les biocarburants doivent bénéficier d'un régime d'accise favorable, comme c'est le cas dans certains pays d'Europe.

La directive européenne 2003/30/CE propose aux États membres de remplacer une proportion de leur consommation totale en carburants par des biocarburant. La référence de 2% pour la fin de l'année 2005 et de 5,75% pour fin 2010. Les gouvernements nationaux sont tenus de préciser à la Commission européenne les objectifs de développement des biocarburants qu'ils se sont fixés et les stratégies prévues pour les atteindre.

L'agriculture wallonne face aux biocarburants

Pour les agriculteurs, les biocarburants ne constituent pas une concurrence par rapport aux cultures traditionnelles. Au contraire ! Cultivés sur jachère, les cultures nécessaires à la production de carburant sont bien séparées du circuit alimentaire. De plus, les biocarburants permettent à l'agriculteur de diversifier ses sources de revenus. Des primes sont à présent disponibles pour la culture énergétique.

Dans le cas d'une filière huile de type « court », c'est-à-dire où l'agriculteur ne fournirait pas les graines de colza mais directement de l'huile, le monde agricole pourrait bénéficier de la plus-value de la trituration. L'agriculteur devient ainsi producteur - transformateur. Et c'est tout bénéfique pour lui !



Pour aller plus loin...

Un Facilitateur Biocarburants à votre disposition

Jean-Marc Jossart - ValBiom asbl

Tel + Fax : 010/47 34 55

jossart@valbiom.be

Références bibliographiques

Les biocarburants en Wallonie

J-M. Jossart – ValBiom, 2003

Rapport disponible sur le site de ValBiom

www.valbiom.be

Les combustibles et carburants d'origine agricole

J-L Vanhemelrijk Unité TERM (UCL) - MRW, 1992.

Sites internet

<http://www.valbiom.be>

Présentation des biocarburants ainsi que de nombreux documents à télécharger

<http://www.villesdiester.asso.fr/1.association/Hassos.html>

Site français d'une association de collectivités utilisatrices de diester

Guichets de l'énergie, un service gratuit de la Région wallonne destiné aux particuliers.

Tel : 078 15 15 40

Site portail "Energie" :

<http://energie.wallonie.be>

